

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
:03.27.53.75.32
Réf. : **CL/JR/IT/VD***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - ~~C.DEMUYNCK~~ - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - ~~M.P.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO--S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Christian DEMUYNCK** (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - **Frédéric LEFEBVRE** (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions **14 et 14 bis**)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions **14 et 14 bis** et à partir de la question **n° 31**)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions **16 à 18**)
Naghieb REFFAS (absent pour la question **n° 19**)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions **n° 30 et 31**)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 28 : Autorisation de remboursement des cartes d'accueils périscolaires 2015-2016 - Création d'une régie d'avances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-22, et R.1617-1 à R.1617-18,

Considérant que, chaque année, La Ville de Maubeuge est sollicitée par certaines familles afin qu'elles puissent être remboursées des cartes d'accueils périscolaires non utilisées.

Que la tarification est la suivante:

MATIN (7h30 - 8h30)

Tarifs par séance					
	M1 :	M2 :	M3 :	M4 :	M5 :
	Quotient familial ≤ 300€	Quotient familial 300 < ou ≤ 500	Quotient familial 500 < ou ≤ 800	Quotient familial 800 < ou ≤ 1300	Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	0.6€	0.7€	0.8€	0.9€	1€
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €	Quotient familial > 600 €			
	1.4 €	1.5€			
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €	Quotient familial > 600 €			
	1.9 €	2€			

SOIR (16h00 - 18h00)

Tarifs par séance					
	Quotient familial ≤ 300€	Quotient familial 300 < ou = 500	Quotient familial 500 < ou = 800	Quotient familial 800 < ou = 1300	Quotient familial > 1300
Maubeuge	1.6€	1.7€	1.8€	1.9€	2€
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €	Quotient familial > 600 €			
	2.9 €	3€			
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €	Quotient familial > 600 €			
	3.4 €	3.5€			

Qu'afin de permettre le remboursement des cartes, une régie de dépenses d'un montant de 1 000 euros doit être instituée.

Que les remboursements s'effectueront en mairie principale jusque fin juillet 2016.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le remboursement des cartes d'accueils périscolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à instituer la régie d'avances correspondante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** le remboursement des cartes d'accueils périscolaires,
- **Autorise** Monsieur le Maire à instituer la régie d'avances correspondante.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY